

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 2 avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.

M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GRAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Philippe FREYSSENET (à partir de la délibération 2026_04_01), Mme Pascale CHALAVON CROUZET, Mme Karine PAULET, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, Mme Caroline CHARVET (à partir de la délibération 2026_04_01), M. Adrien DESSAILY, Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, Mme Françoise BALMONT, M. Jean-Luc FAURE, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Henri BARDEL pouvoir à M. Antoine GERPHAGNON

Mme Ghislaine BERGER pouvoir à Mme Jocelyne DUPLAIN

M. Jacques DUPONT pouvoir à M. Bernard BARRY

M. Willy BERTHASSON pouvoir à Mme Isabelle GAMEIRO

M. François AKAKO pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE

ABSENTS EXCUSÉS :

/

Secrétaire de séance : *Mme Isabelle GAMEIRO élue à l'unanimité*

Objet : Election du correspondant défense

(Délibération 2026_04_07)

Vu la circulaire du Ministère de la Défense en date du 26 octobre 2001 portant mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;

Vu la circulaire du Ministère de la Défense en date du 27 janvier 2004 ;

Vu l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales au terme duquel le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner ce correspondant ;

Monsieur le Maire expose que le Ministère de la Défense demande la désignation au sein des conseils municipaux d'un conseiller municipal en charge des questions de défense. Ce conseiller est

l'interlocuteur privilégié des autorités militaires locales et, notamment de la délégation militaire départementale.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas procéder au vote au scrutin secret pour la désignation du correspondant à la défense
- DESIGNER Raphaël DUTRUEL correspondant à la défense.

Membres en exercice	29
Présents	24
Représentés	5
Votants	29

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	29

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 13/04/2026

et publication en Mairie le : 13/04/2026

Pour Copie conforme

Le 13/04/2026

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE